

Hebdomadaire - nº 595 - 31 janvier 1980 - 3 F (Conditions d'abonnement en dernière page)

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS — FRANCE
TÉL. 320.36.20.
C.C.P. 1248-74 N PARIS

-D 595 ARGENTINE: BASES POLITIQUES DES FORCES ARMEES

Le 19 décembre 1979, les commandants en chef des trois armes publiaient solennellement un important document définissant le projet politique de la junte. Intitulé "Bases politiques des Forces armées pour le processus de réorganisation nationale", le texte est signé du général Videla (terre), de l'amiral Lambruschini (mer) et du général Graffigna (air).

Ce document fait suite au "Projet national de nouvelle République" élaboré en 1977 par le gouvernement argentin (cf. DIAL D 406).

Depuis le coup d'Etat du 24 mars 1976, les militaires argentins ont entrepris de "rétablir les valeurs essentielles" qui président à la conduite de l'Etat, et de "restaurer l'image de marque de la nation". Dans le document de fin 1979, ils affirment y être parvenus et estiment le moment venu de procéder à "la normalisation politique et institutionnelle" du pays. Celle-ci se fera sous le contrôle permanent des Forces armées.

Pour donner une approche du contenu de ce texte, significatif de la volonté des militaires argentins, nous donnons ci-dessous le plan du document ainsi que la traduction de l'introduction et de la lére partie, intitulée "Bases doctrinales".

Note DIAL

I - PLAN DU DOCUMENT

" BASES POLITIQUES DES FORCES ARMEES POUR LE PROCESSUS DE REORGANISATION NATIONALE"

Introduction
Bases doctrinales
Considérations générales

Valeurs et principes Concepts directeurs

Bases programmatiques

Introduction

Domaine institutionnel

Domaine culturel et éducatif

Domaine économique

Domaine social

Domaine scientifique et technique

Domaine de l'organisation territoriale

Domaine de la sécurité

Bases instrumentales de l'action politique

Objectifs et concepts de base

/politiques

Développement de l'action Politique et régime des partis

Interdictions politiques

Constitution nationale

Commission politique

II - TEXTE DE LA PREMIERE PARTIE DU DOCUMENT

Introduction

En conséquence de l'altération des mécanismes constitutionnels et de leur blocage total, les Forces armées ont assumé la tâche de réorganisation institutionnelle de la nation, dans le but de "rétablir les valeurs "essentielles qui sont à la base de la conduite intégrale de l'Etat, en "mettant l'accent sur le sens moral, l'honnêteté et l'efficacité qui sont "indispensables à la restauration de l'image de marque de la nation; d'ex"tirper la subversion etépromouvoir un développement économique de la "nation basé sur l'équilibre et la participation responsable des diffé"rents secteurs sociaux, afin de garantir l'instauration postérieure "d'une démocratie républicaine, représentative et fédérale, adaptée aux "réalités et aux exigences d'évolution et de progrès du peuple argentin". Tel fut et tel est le fondement de la légitimité de l'intervention des Forces armées, dans son origine et dans son objectif.

Les valeurs essentielles qui sont à la base de la conduite de l'Etat ont été rétablies, en raison de quoi l'image de marque de la nation a été restaurée. Cette affirmation, qui est le fruit d'une réflexion approfondie et d'une analyse rigoureuse, n'exclut évidemment pas la possibilité d'erreurs ou le fait de résultats pas encore obtenus; mais elle est la réaffirmation de la fidélité du processus de réorganisation nationale, depuis son enclenchement, à la ligne d'action tracée pour parvenir aux objectifs essentiels qui avaient été fixés.

L'heure est venue de réalisations transcendantes, mais également plus difficiles et délicatés. Le processus de réorganisation nationale manque-rait de perspectives historiques et méconnaîtrait le propos initial qu'il s'était solennellement fixé, s'il n'entrait pas, comme il le fait maintenant, dans l'étape de la normalisation politique et institution-nelle; il en serait de même s'il n'établissait pas les bases doctrinales, les bases programmatiques et les bases instrumentales, présentées dans ce document, comme premier pas d'un processus plus large dont la continuation, le développement et l'accomplissement final ne seront possibles que si toutes les forces civiques de la nation lui prêtent leur concours avec patriotisme, loyauté, abnégation et désintéressement.

En raison de quoi, après avoir réaffirmé l'actualité des documents de base du processus de réorganisation nationale, redit leur responsabilité propre dans son application, et annoncé leur intervention ultérieure en défense du système qui sera instauré au terme du processus, les Forces armées ont décidé de présenter:

- les bases doctrinales sur lesquelles se fera la normalisation politique et institutionnelle de la nation;
- les bases programmatiques qui assureront la cohérence nécessaire et l'efficacité dans la poursuite des objectifs nationaux;
- les bases instrumentales sur lesquelles s'établira la vie collective dans la diversité des idées et qui favoriseront la formation et le renforcement de larges et importants courants d'opinion organisée.

Les citoyens disposent maintenant des bases du consensus et des limites du dissentiment; ils connaissent la voie proposée par les Forces armées, dans cette nouvelle étape de la grande entreprise commune commencée en mars 1976.

BASES DOCTRINALES

Considérations générales

La nation traverse une période historique d'une singulière importance. Il est, pendant ce temps, indispensable de garantir la fidèle observance des principes fondamentaux contenus dans la Constitution, de moderniser le régime politique en le rendant fiable, et de garantir son fonctionnement. Il est en même temps nécessaire de commencer une nouvelle phase de développement intégral, au plan politique, social et économique, basé sur les deux piliers inébranlables de notre nation: la conception chrétienne de la vie et les traditions de notre culture.

Ces éléments, antérieurs à notre intégration comme nation, ont donné naissance à des affirmations philosophiques qui ont toujours mis en avant la dignité de l'homme comme valeur supérieure à tout autre. Ils mènent nécessairement à des formes supérieures de vie collective et de coopération dans la recherche du bien commun et de la participation de tous les habitants du pays, sans distinction de race et de religion.

C'est en fonction des valeurs de liberté et de justice que se confirment les principes politiques et les concepts directeurs qui définissent la société recherchée et l'esprit de ce document.

La valorisation objective de nos problèmes, sur la base d'une conception nationale adéquate, permettra de dégager les perspectives menant à un Etat fort, respectueux des droits et des libertés des citoyens; apte à les préserver de la démagogie et de l'anarchie du populisme, des totalitarismes et des intérêts illégitimes ou abusifs d'individus ou de secteurs sociaux déterminés; et caractérisé par une participation telle que tous parviennent à harmoniser leurs efforts et à s'unir dans la diversité des opinions pour l'obtention du bien commun. Ainsi sera possible la présence active des argentins dans la grande entreprise de réorganisation du pays.

Valeurs et principes

Les valeurs et les principes présentés ci-dessous ont besoin, dans les circonstances actuelles, d'être particulièrement soulignés.

Il est de la responsabilité fondamentale de l'Etat de garantir le plein exercice des libertés civiles et politiques. Leur mise en oeuvre réelle est un devoir et un droit pour tous les membres de la nation.

Le règne de l'égalité civile, essence du respect de l'être humain, doit se compléter du plein usage du principe de l'égalité des chances. L'Etat doit veiller à la réalisation des conditions nécessaires à son existence.

L'unité nationale est l'expression de la cohésion des membres de la nation et de leur intégration spirituelle; son renforcement est nécessaire et indispensable à la stabilité du pays et à son dynamisme.

Le bien commun est l'ensemble des conditions de la vie sociale, pour l'obtention duquel un certain ordre est nécessaire, parce que générateur de sécurité et de confiance, garant de la paix, indispensable au développement plénier de la communauté et de chacun de ses membres, dans l'équilibre, sans préjudice de certaines personnes ou de certains secteurs sociaux. La société qui s'inspire des principes chrétiens suppose la primauté de l'esprit sur la matière, place la personne humaine avant la collectivité et subordonne la société-Etat à la communauté nationale au service de laquelle elle est. Le bien commun doit être le principe déterminant pour les gouvernants et les gouvernés.

L'un des piliers de la société recherchée est la solidarité, en vertu de laquelle chacun donne le meilleur de soi-même pour le prochain et la communauté. Elle est l'attitude fondamentale que doivent prendre les argentins pour renforcer la cohésion nationale et réaliser les grands objectifs que peut et doit poursuivre le pays.

Le principal soutien de la vie sociale est la pratique de la justice, qui commande de donner à chacun ce qui lui revient et de ne pas porter préjudice aux autres. La justice doit être rendue de façon à ce que le strict accomplissement de la loi soit respecté et que toutes les personnes, quelles que soient leurs conditions culturelles, sociales ou économiques, aient réellement accès à un jugement impartial et approprié.

Les rapports entre les individus, la famille, les groupes intermédiaires et l'Etat dans la poursuite de leurs fins ultimes sont réglés par deux principes: celui de subsidiarité et celui de totalité.

Conformément au premier principe, les groupes sociaux plus importants sont là pour aider et non absorber les groupes plus petits; leur rôle consiste à faire ce que ceux-ci ne peuvent ou ne doivent pas faire. Il s'ensuit que l'Etat doit laisser faire ce que l'initiative privée est capable de faire par elle-même; il doit aider l'initiative privée à faire ou à développer ce qu'elle ne peut faire ou développer seule; et il doit faire ce que l'initiative privée ne peut, ne veut ou ne doit pas faire.

En accord avec le second principe, il est du devoir de l'Etat de réglementer et d'harmoniser les droits qui s'attachent aux hommes en société, de sorte que l'exercice d'un droit ne fasse pas obstacle à l'exercice des autres droits ou à l'accomplissement des devoirs, et que toute violation d'un droit soit immédiatement suivie de sanctions et de la réparation conséquente.

La participation est le droit et le devoir d'assumer pleinement les responsabilités politiques et sociales. La démocratie exige que les membres de la nation prennent activement part à la vie de la société et de l'Etat.

Concepts directeurs

La nation s'est structurée au cours de nombreuses années d'existence et les argentins ont une conscience historique, une culture, des traditions et des croyances propres; un style de vie singulier; des gloires, des héros et des martyrs communs; ils ont réalisé ensemble de grandes entreprises et ils ont la volonté ferme d'en réaliser d'autres dans l'avenir.

La nation présente ses objectifs dans le préambule de la Constitution: garantir la justice, renforcer la paix intérieure, pourvoir à la défense de la collectivité, promouvoir le bien-être général et assurer les bienfaits de la liberté. Ces objectifs sont permanents et rigoureusement d'actualité. Les atteindre est le signe de réalisation des valeurs suprêmes: la dignité de chaque personne humaine et la grandeur de la nation, cette dernière étant renforcée par la concorde et l'affirmation de son propre mode d'être. La vocation humaniste et la vocation nationale sont la marque de l'Argentine dans le monde.

La société argentine a pour responsabilité d'assurer la continuité historique de la nation. Pour remplir une mission aussi noble, elle doit faire preuve d'une grande cohésion, de confiance dans sa destinée, de fermeté et de capacité créatrice, de capacité pratique et d'objectifs précis pour orienter son action.

Dans une telle société, l'homme parvient à la réalisation des fins qui lui sont propres à travers la pluralité des groupes sociaux, depuis la famille au point de départ jusqu'à l'Etat au sommet. Les groupes intermédiaires, les associations situées entre l'un et l'autre, veillent à la défense des intérêts de leurs membres ou à la satisfaction de leurs besoins.

La famille, comme entité antérieure à l'Etat, constitue le groupe social essentiel car elle est le point de rencontre des générations et le lieu naturel d'apprentissage et de communication de la tradition nationale, des principes moraux et religieux ainsi que de l'ordre harmonieux entre les individus et la société. Cet ordre social reconnait la place déterminante de la propriété privée, et de sa fonction sociale, comme droit inné de l'homme à posséder les biens nécessaires à sa préservation et à son perfectionnement.

L'Etat, conçu comme l'ensemble des institutions juridiques et politiques fondamentales, a la responsabilité de veiller aux intérêts de la nation par l'exercice des fonctions qui lui sont propres. Il doit être promoteur, gestionnaire et arbitre capable, responsable et juste, apte à accomplir la tâche qu'appelle l'intérêt de la nation et de ses membres.

Sa fin ultime est le bien commun, dont les exigences sont la justice et la paix intérieure, cette dernière étant relative à l'ordre. Sans paix intérieure il n'y a pas d'ordre, et sans ordre il n'y a pas de paix intérieure. L'Etat doit garantir la liberté et la sécurité des membres de la nation; pour cela il limitera ses tâches mais en même temps, il remplira efficacement celles qui lui reviennent.

L'Etat a deux fonctions essentielles à exercer: promouvoir le développement harmonieux du pays et veiller à la sécurité nationale.

Le développement doit correspondre et être utile à notre conception de la société selon laquelle la dignité de la personne humaine est une valeur absolue. Il a pour but d'obtenir la qualité de vie la meilleure possible, en tant qu'expression concrète du bien commun. Cela exige de parvenir à des niveaux toujours plus élevés de perfectionnement spirituel, d'éducation, de santé et de prospérité matérielle.

La sécurité nationale repose essentiellement sur la conscience inflexible qu'a la société de la valeur de son patrimoine culturel et matériel, et de la nécessité de le préserver. Par elle ce sont les intérêts vitaux de la société qui sont protégés. Elle inclut toute une gamme d'éléments tels que la souveraineté, les ressources humaines et naturelles, l'ordre social et politique, la culture et l'esprit civique.

L'Etat vit et se nourrit du système politique adopté par la nation. Le régime représentatif, républicain et fédéral, comme type de gouvernement de la nation argentine, est le mode irremplaçable de l'organisation politique de notre société, sous le signe du pluralisme et de la participation responsable de chacun des secteurs sociaux, en vue de l'établissement d'un Etat moderne doté d'un sens élevé de la moralité, de l'efficacité et de la grandeur.

Dans un tel régime, les aspirations politiques responsables sont parfaitement légitimes; elles permettent aux membres de la société d'entrer en compétition, avec entière possibilité pour eux d'accéder à toutes et à chacune des fonctions sociales et politiques.

Le système politique doit essentiellement permettre la rotation au pouvoir et son transfert sans altérations significatives. Il doit pour cela garantir l'authenticité de la participation politique, de sa représentation et de sa stabilité. Il bénéficie du soutien des courants d'opinion canalisés en grands partis politiques, lesquels ont les caractéristiques suivantes: l'adhésion sans réserve aux principes fondamentaux inscrits dans la Constitution nationale, et leur respect intégral; l'exercice réel et permanent de la démocratie interne, dans toutes leurs activités et manifestations; et une organisation capable d'assumer le renouvellement de leurs dirigeants, ainsi que leur aptitude et sens des responsabilités. Le respect fidèle des normes qui réglementent la vie des partis politiques fera l'objet d'un contrôle permanent de la part des organismes compétents.

Le système électoral renforcera la majorité de gouvernement, tout en affirmant en même temps le respect des minorités et de leurs possibilités d'intervention.

Les idéologies totalitaires seront totalement exclues. Seront considérées comme inacceptables la volonté de fomenter la lutte des classes, la propriété collective des moyens de production, l'exaltation démesurée de la personnalité des dirigeants, la politisation partisane des grandes institutions de l'Etat ou des organismes intermédiaires, et l'utilisation de charges publiques au profit personnel.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale (par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441